



DELIBERATION

2025/25

DÉSIGNATION D'UN ÉLU POUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA SERRE

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 002-200051118-20250924-25_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq le 24 septembre, à 10 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Buire, au siège de la Communauté de Communes des Trois Rivières, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 8, Représentés : 3, Votants : 11

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Vincent LAMOUREUX, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-Pierre PREVOT, M. Gilles QUEILLE, et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etaient représentés : M. Thomas HENNEQUIN par M. Pierre DIDIER, Mme Christelle MAES par M. Jean-Patrice LEJEUNE, et M. Thierry VERDAVAINE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Michel LANDERIEUX et M. Laurent MARLOT.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Katie LEFEVRE.

L'entente Oise-Aisne, en tant que syndicat mixte, a mené l'émergence et accompagne désormais l'instruction du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Serre. Durant cette étape, le préfet, en tant que responsable de la procédure d'élaboration du SAGE, compose la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Le périmètre du SAGE de la serre concerne les départements des Ardennes et de l'Aisne. Conformément aux dispositions de l'article R 212-30 du code de l'Environnement, le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux est constitué d'élus, dont au moins un représentant de chaque région et de chaque département, au moins un représentant d'un établissement public de SCoT et au moins un représentant de l'établissement public territorial de bassin.

Le PETR du Pays de Thiérache, en sa qualité de porteur du SCoT AEC de Thiérache, doit désigner un élu pour le collège des collectivités territoriales et siéger ainsi à la Commission Locale de l'Eau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

DESIGNE Monsieur Olivier CAMBRAYE pour siéger à la Commission Locale de l'Eau mise en place dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Serre.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le **Secrétaire de séance**

ID : 002-200051118-20250924-25_2025-DE

Le Président,



~~Olivier CAMBRAYE~~

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Katie LEFEVRE